

Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz

Abwasserverband für das Einzugsgebiet der Sonnaz und der Crausaz

PROCÈS - VERBAL

de l'assemblée des délégués de l'AESC du 8 mai 2019, à 17h00 à Belfaux

Sont présents :

M. Hubert LAUPER, président

M. Martin MOOSMANN, vice-président

Pour les communes de

Mme Eliane Dévaud Avry

Belfaux : Mme Rose-Marie Probst

Mme Linda Giunta Corbino

Corminboeuf

Courtepin : Mme Arlette Ruch

Givisiez : Mme Suzanne Schwegler

M. Hervé Schuwey

Gurmels : M. Beat Meuwly

La Brillaz : M. Michel Rey

La Sonnaz : M. Christian Clément

M. Denis Grandgirard

Misery-Courtion : M. Jean-Pierre Martinetti

M. Alexandre Razté

Noréaz : M. Sébastien Chenaux

Prez-vers-Noréaz : M. Pierre Bovet

Sont excusés Mme Anne-Françoise Bussard, commune de Prez-vers-Noréaz

> M. André Bruderer, commune de Corminboeuf M. Dario Viel, commune de Corminboeuf M. Christian Vorlet, commune de Corminboeuf M. Daniel Terrapon, commune de La Brillaz

Présidence Hubert LAUPER Rte d'Autafond 130 1782 Autafond

Tél.: 026 / 475 18 44 e-mail: hulauper@bluewin.ch Station d'épuration des eaux

STEP

Route de la Station d'épuration 8 1783 Pensier

Tél. 026 / 684 34 13

e-mail: step.pensier@bluewin.ch www.steppensier.ch

Secrétariat Chantal SOTTAS Imp. des Merles 1 1782 Lossy

Tél.: 026 / 475 12 12 e-mail: sottas.ch@gmail.com

COMITÉ DE DIRECTION:

Pour les communes de

Avry

Belfaux : M. Gabriel Litzistorf Corminboeuf : Mme Chantal Angéloz

Courtepin : M. Silvio Greca Givisiez : M. Hansjürg Rutschi : M. Manfred Bäriswyl Gurmels : M. Thomas Chappuis La Brillaz : M. Denis Schwab La Sonnaz Misery-Courtion : M. Jean-Yves Garreau : M. Fabien Guisolan Noréaz Prez-vers-Noréaz : M. Jean-Claude Pache

Sont excusés : M. Charles Page, commune d'Avry

M. Pierre-André Imhof, Micarna

M. Olivier Pompini, SEn

Sont également présents :

Mme Chantal Sottas : secrétaire-caissière de l'AESC

M. Marc Berset : exploitant-chef STEP

M. Norbert Wicht : SEGC
M. Romain Wicht : SEGC
M. Joël Dumont : MICARNA

M. le Président ouvre l'assemblée des déléqués et excuse les personnes annoncées absentes.

Il salue d'une manière particulière Mme la Syndique de Belfaux, MM. Norbert et Romain Wicht, ingénieurs ainsi que Mme Nicole Matthey et M. Armin Schöni, représentants de l'association villageoise de Barberêche.

Avant de passer à l'ordre de jour, il donne la parole à Mme Rose-Marie Probst, syndique de céans.

Mme la Syndique souhaite la bienvenue à toutes et tous au nom du Conseil communal de Belfaux et a beaucoup de plaisir à accueillir l'assemblée des délégués de l'AESC.

Belfaux connaît un essor magnifique avec 3'500 habitants depuis la fusion, en 2016, avec Autafond. La commune est gérée par un Conseil communal de 9 membres et un Conseil général de 33 membres. Belfaux fait partie des 10 communes membres de l'Agglomération et a intégré l'assemblée constitutive dans le cadre du processus de fusion du grand Fribourg. Afin de mettre en valeur le cadre de vie de ses habitants, la commune a des dossiers importants sur les rails. Pour n'en citer que deux : la construction d'une nouvelle école qui comprendra également une crèche et un accueil extrascolaire dont le chantier vient de démarrer pour une durée de 2 ans et le développement d'un nouveau quartier sur les friches de l'ancienne usine Boxal en étude de PAD et qui donnera un nouveau visage à la zone centre village et...peut-être aussi une route de contournement, affaire à suivre.

Mme la Syndique souhaite à toutes et tous une excellente séance et nous convie d'ores et déjà, à l'issue de cette assemblée, pour une verrée enrichie.

M. le Président remercie le Conseil communal et sa Syndique pour leur accueil ainsi que pour la verrée déjà préparée.

Il rappelle que l'AESC s'est doté d'un site internet <u>www.steppensier.ch</u>, dont certains documents, notamment le fonctionnement de la step, ont été édités par M. Jean-Marc Kolly, exploitant de la step. Il convie chacun à le consulter.

1. Constitution de l'assemblée

L'assemblée, accompagnée des documents usuels, a été convoquée par mail du 3 avril 2019 dans le délai prévu à l'article 10 des statuts, soit dans les 30 jours. Aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation et de son contenu.

Constatant que l'assemblée a été valablement convoquée, **M. le Président** considère qu'elle peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 31 octobre 2018

Ce procès-verbal a été adressé à toutes les communes. La lecture n'en est pas demandée. Il est approuvé à l'unanimité avec les remerciements d'usage à son auteure.

3. Élections statutaires

M. Hansjürg Rutschi, conseiller communal de la commune de Givisiez est nommé au comité de direction en remplacement de Mme Eva Berclaz, démissionnaire. Il est élu par acclamations.

4. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2018

- 4.1 Présentation
- 4.2 Rapport de l'organe de révision
- 4.3 Vote et décharge

En préambule, **M. le Président** informe que des contacts ont eu lieu avec les communes de Corserey, Torny et Grolley et le village de Villarepos pour une éventuelle adhésion à l'AESC. Ces adhésions seront soumises à l'approbation de l'assemblée des délégués.

M. le Président présente le 35^{ème} rapport de gestion du comité de direction ainsi que les comptes et le bilan 2018 en y ajoutant quelques commentaires.

L'excédent d'actifs de **Fr. 193'559.70** a été attribué à la réserve du bilan qui se monte ainsi à Fr. 952'878.40.

Investissement:

710.503.50 Charges investissement – honoraires AESC 2040

Le montant de **Fr. 163'310.05** concernant les honoraires d'ingénieur a été entièrement amorti par l'excédent de produits de fonctionnement.

M. Denis Grandgirard demande si les associations de communes seront également soumises au nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) et dès lors, qu'il ne sera plus possible de faire des amortissements extraordinaires ?

M. le Président répond qu'effectivement l'AESC sera soumise à ce nouveau plan comptable.

Rapport de l'organe de révision :

La fiduciaire Jordan a contrôlé les comptes et n'a fait aucun commentaire particulier, elle a déposé un rapport positif.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe aux votes.

Le rapport de gestion du comité de direction tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

Les comptes 2018 tels que présentés sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée aux organes responsables.

5. AESC 2040 - projet d'extension, implantation des ouvrages

M. le Président passe la parole à M. Norbert Wicht. :

Il s'agit du 2^{ème} rapport sur l'évolution des études en vue de l'agrandissement, la mise en conformité et le traitement des micropolluants prévus à la station d'épuration de Pensier. Lors de la dernière assemblée des délégués, un rapport intermédiaire avait été présenté qui concluait à la faisabilité sur le site de ces trois opérations.

Une réserve des ponts et chaussées avait été émise concernant l'éventuelle route de contournement de Pensier. Dès lors, une solution a dû être trouvée.

Un nouveau projet est présenté : il sera plus onéreux avec plus de volume d'eau à pomper et l'étendue de la step sur le lac de Schiffenen. Nous avons reçu l'accord de l'ingénieur cantonal pour un débordement sur le lac et son engagement à soutenir cette démarche auprès des instances du canton. La section lacs et cours d'eau entre également en matière sur la proposition d'un remblayage supplémentaire sur le lac.

Nous avons maintenant une version pratiquement définitive de l'implantation et de son extension.

Une demande de Micarna est venue par la suite, soit de pouvoir utiliser la surface actuelle des disques biologiques pour construire une installation afin de transformer le sang issu des abattoirs de Micarna en farine de sang et les plumes des poulets en farine de plumes. Ces sous-produits seront mélangés avec un engrais pour pouvoir faire de l'engrais en vue de la production de produits biologiques.

Ces investissements seront pris en charge par Micarna. La valorisation de ces farines de sang et de plume sera commercialisée par Micarna. L'AESC facturera à Micarna les frais d'exploitation de cette installation ainsi qu'un droit de superficie.

M. Wicht ajoute des explications sur ces installations.

La phase définitive d'implantation sera possible en une étape ou deux étapes. Il y a toujours le critère des 24'000 habitants pour toucher 75% de subvention concernant les micropolluants. Dès qu'on va tourner le bouton « ON/OFF, on doit avoir les 24'000 habitants pour bénéficier de cette subvention. Si on construit et on exploite les installations sans avoir les 24'000 habitants raccordés sur la step, nous serons toujours soumis aux Fr. 9.00/habitant.

Après discussion avec la déléguée de l'office fédéral, en tenant compte de la situation particulière de Pensier, elle accepte de traiter notre demande et notre dossier.

Avec l'adhésion de Misery, Corserey et Villarepos, nous atteignons 21'500 habitants et, suivant l'évolution démographique, il faudrait 8 à 10 ans pour atteindre les 24'000. Si la commune de Grolley se raccorde, ce qui représente environ 3'000 habitants, on atteint les 24'000 habitants. Nous avons l'autorisation de déposer la demande et la subvention de 75% serait versée que quand on tournera le bouton et que nous aurons les 24'000 habitants.

Construction de la filière eau : explications de M. Wicht.

Tous les ouvrages à construire sont couverts et fermés. Le décanteur primaire sera également couvert ainsi que l'installation de traitement de sang et des plumes. Les stations de prétraitement sont également couvertes.

Le principe de couverture des bâtiments est prévu en bois afin de valoriser le bois de la région. Des panneaux photovoltaïques sont prévus sur les toitures avec encore un potentiel supplémentaire d'un million de kWh/h électrique à valoriser. Cette valorisation est encore à discuter, soit comme actuellement avec le groupe E soit pour l'installation de transformation en farine de sang et de plumes.

Prochaine démarche : réunir d'ici fin juin, tous les services de l'Etat concernés par le projet d'implantation d'extension de la step et le remblayage de cette partie du lac de Schiffenen et présenter à Berne un dossier qui aurait déjà reçu l'aval des services concernés.

Conjointement avec la commune de La Sonnaz, une étude est en cours suite à l'inondation de l'ALMA en 2018. Une étude hydraulique a été commandée par la section lacs et cours d'eau et il a été convenu d'étendre l'étude du profil hydraulique de la Sonnaz jusqu'à la restitution dans le lac. Cette étude nous permettra aussi de consolider notre demande de permis de construire pour l'extension de la station d'épuration.

Prochaine demande qui sera soumise à l'assemblée des délégués : proposition de lancer l'appel d'offres concernant les équipements électromécaniques de la filière eau et ainsi connaître le fournisseur de ces équipements avant de lancer la procédure de demande de mise à l'enquête.

M. le Président remercie M. Wicht pour son exposé ainsi que pour les explications données.

Mme Nicole Matthey demande si le sang sera toujours mélangé avec les boues Micarna avec cette nouvelle filière de traitement du sang et des plumes ?

- M. Norbert Wicht répond qu'actuellement nous recevons un produit qui est mélangé (sang et boues) mais, avec la nouvelle filière, les boues et le sang seront séparés et traités sur deux filières différentes.
- **M. le Président** rappelle la bonne collaboration avec Micarna et en profite pour saluer M. Dumont, représentant de Micarna.
- **M.** Armin Schöni demande une précision concernant le traitement de sang et des plumes, est-ce que cette installation sera couverte ?
- M. Norbert Wicht confirme que cette filière est totalement fermée.
- **M. le Président** adresse encore une fois ses remerciements au bureau d'ingénieurs de M. Wicht pour le travail fourni.

6. Entrée en vigueur de la clé de répartition des frais d'exploitation – nouvelle édition

Le rapport technique de la campagne de mesures des débits 2018 a été transmis en même temps que la convocation.

L'assemblée des délégués doit décider de l'entrée en vigueur de cette nouvelle clé de répartition.

Explications de M. Wicht concernant la mise en place et le déroulement de la campagne de mesures qui a été effectuée en automne 2018. Des mesures ont également été faites sur la station de prétraitement de Micarna.

M. Christian Clément propose de mettre en vigueur cette clé rétroactivement au 01.01.2019.

Proposition au 01.01.2019 : 8 voix Proposition au 01.01.2020 : 7 voix

L'assemblée des délégués décide d'appliquer cette nouvelle clé rétroactivement au 01.01.2019.

7. Divers

Néant

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie encore une fois M. Wicht pour son exposé, le vice-président M. Moosmann, les exploitants ainsi que la secrétaire-caissière, Mme Sottas pour le travail.

Il adresse également ses remerciements aux participants ainsi qu'à la commune de Belfaux pour son accueil et l'apéritif.

La séance est levée à 18h15	
Le Président :	La Secrétaire :

Hubert Lauper Chantal Sottas